

## L'EVALUATION DES FONDS DE COMMERCE

### Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

### Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation

### Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

### Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

### Contact

**AAMTI FORMATION**  
01 46 22 52 20  
af@aamtiformation.fr

### Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

### Prérequis

Pas de prérequis

### Durée de la formation 1

demi journée (4h) - 9h00-13h00

### Date(s) de la

**formation** 04 / 10 / 2024

### Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel\* à Paris  
\* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

### Intervenant(s)

**Monsieur David JOUANNET** Expert

Immobilier/Judiciaire

**Monsieur José MARTINS** Expert

Immobilier/Judiciaire

## PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

**Matinée : 9h00 - 13h00**

### Programme :

- Le décret de 53 et la spécificité de la notion de fonds de commerce.
- Les différentes méthodes de valorisation du droit au bail et du pas-de -porte.
- Les outils de référence.
- Les points d'attention à ne pas oublier lors de l'évaluation de la valeur d'un fonds de commerce.

### Tarif par formation

**Prix adhérents AAMTI : 207 € TTC**

(172.5HT - 20% TVA)

**Prix non-adhérents : 255.5 € TTC**

(212.9€HT - 20% TVA)

### Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

### Modalités Inscriptions

En ligne sur [www.avocat immo.fr](http://www.avocat immo.fr)

#### Rubrique *Formations*

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr), en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 4h00.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



AAMTI FORMATION

Avocat IMMO  
[www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr)

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.  
Siret : 892 472 689 000 17